

ARRETE N° POL - 68/2024

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement chez Mme MICHON Alice au 3 rue du salaison 34740 Vendargues afin de permettre le stationnement d'un camion pour la pose de dalle en béton pour une piscine le 19/04/2024 (de 12h00 à 19h00).

ARRETE

Article 1 Afin de permettre le stationnement d'un camion pour la pose de dalle en béton pour une piscine, le 19/04/2024 (de 12h00 à 19h00), la circulation sera règlementée sur la rue du salaison au niveau du n°3 chez Mme MICHON Alice de la manière suivante :

- **Stationnement et circulation interdits sur l'emprise du chantier**
- **Empiètement sur chaussée**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**
- **La Signalisation sera mise en place par l'Entreprise**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries

Mise en ligne le 11/04/2024

Notifiée à l'intéressé

